

**UNION MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

**11^{ème} SESSION ORDINAIRE
DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT**

Ouagadougou, 20 janvier 2007

COMMUNIQUE FINAL

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réunie en session ordinaire, le 20 janvier 2007 à Ouagadougou, sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, Président en exercice.

Etaient présents :

- Pour la République du Bénin, Son Excellence Docteur Thomas Boni YAYI, Président de la République ;
- Pour le Burkina Faso, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso ;
- Pour la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Laurent Koudou GBAGBO, Président de la République ;
- Pour la République de Guinée-Bissau, Son Excellence Monsieur João Bernardo VIEIRA, Président de la République ;
- Pour la République du Mali, Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République ;
- Pour la République du Sénégal, Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République ;
- Pour la République Togolaise, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République ;

Outre les membres du Conseil des Ministres de l'UEMOA, ont pris part aux travaux :

- Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA ;
- Monsieur Damo Justin BARO, Gouverneur par intérim de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Monsieur Issa COULIBALY, Président par intérim de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).



Examinant la situation économique, financière et monétaire de l'Union, la Conférence a exprimé sa vive préoccupation, quant aux conséquences de la flambée des cours du pétrole sur les performances économiques des Etats membres de l'Union, nonobstant les résultats satisfaisants de la campagne agricole 2006/2007. En effet, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut de l'Union s'établirait, en termes réels, à 3,6% en 2006, contre 4,3% en 2005.

La Conférence a, cependant, relevé avec satisfaction que l'inflation a été maîtrisée, le taux annuel moyen attendu se situant à 2,3% contre 3,9% en 2005. Elle a recommandé le renforcement, à court terme, des mesures de restructuration des filières agricoles et des entreprises du secteur de l'énergie, en vue de consolider les conditions de promotion d'une croissance plus soutenue.

La Conférence a, par ailleurs, noté que les objectifs de convergence à l'horizon 2008 risquent d'être compromis par l'accélération de la croissance des dépenses impulsées, notamment, par les dépenses de transferts et subventions, ainsi que la masse salariale. A cet effet, elle a invité les Etats membres à mettre en œuvre les orientations de politique économique pour l'année 2007 relatives, particulièrement, à l'assainissement des finances publiques et à l'atténuation de la vulnérabilité des économies nationales.

S'agissant de la mise en œuvre des réformes du processus d'intégration de l'Union, la Conférence a pris note du transfert, en 2006, de la gestion des règles d'origine aux Etats membres et de la fin des compensations des moins values des recettes douanières. Elle a, à cet effet, invité la Commission à prendre les mesures diligentes pour résorber les arriérés de compensations dus aux Etats membres et à engager les actions entrant dans le cadre des compensations économiques.

Elle a pris connaissance de l'adoption, par le Conseil des Ministres, de deux Règlements sur la libre circulation et l'établissement des Experts-Comptables et Comptables agréés, ainsi que des Avocats au sein de l'Union. Ces textes viennent compléter ceux de 2005 sur la libre circulation et l'établissement des Médecins et des Architectes, ainsi que sur l'accès équitable des étudiants aux institutions publiques d'enseignement supérieur et consolident les fondements du Marché

commun de l'Union. A cet effet, la Conférence a invité les Etats membres à prendre les mesures nécessaires en vue de leur application effective dans les délais prescrits.

La Conférence a également pris note de l'état d'avancement des négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne. Elle a exprimé sa préoccupation quant aux retards enregistrés dans la mise en œuvre des diverses réformes et donné des orientations précises à la Commission, pour la prise en compte de la dimension du développement dans ces négociations.

La Conférence s'est félicitée de la création et de la dotation du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA), du démarrage du programme de réalisation de 3000 forages au sein de l'Union, ainsi que du processus d'aménagement de 5000 ha en zone irriguée de l'Office du Niger, en vue d'accroître la production vivrière.

Elle a noté les progrès enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'infrastructures des transports routiers, ainsi que le démarrage prévu, en 2007, de la phase pilote du Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des Etats membres.

Elle a encouragé la Commission à accentuer les efforts dans la réalisation d'actions concrètes qui concourent à une meilleure visibilité et à une véritable appropriation du processus d'intégration de l'Union par les populations.

La Conférence a invité les opérateurs économiques à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre des réformes de l'Union et adopté un Acte additionnel instituant une nouvelle période transitoire de financement de la Chambre Consulaire Régionale de l'Union.

Elle a, par ailleurs, salué les actions menées par le Comité Interparlementaire de l'UEMOA, à travers le Conseil Parlementaire pour la Paix, en vue de contribuer à la prévention et à la résolution des conflits, ainsi qu'à l'enracinement de la démocratie dans l'espace, en appui aux initiatives prises par les autres Organes.

La Conférence a exprimé sa satisfaction quant aux progrès réalisés dans l'exécution des chantiers engagés dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration financière et de la diversification du paysage bancaire.

Analysant les conclusions du Conseil des Ministres relatives aux recommandations de l'Audit institutionnel et organisationnel de la BCEAO, la Conférence a adopté la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO et instruit le Conseil des Ministres de l'Union et le Gouverneur de la BCEAO de prendre les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre diligente.

En ce qui concerne le financement du développement, des économies et l'approfondissement de l'intégration, la Conférence s'est félicitée des efforts consentis par la BOAD, en 2006, pour le financement des projets de développement en faveur des Etats membres de l'UEMOA, avec un niveau d'approbations de 106 milliards de FCFA. Elle l'a encouragée à poursuivre le renforcement de son action pour l'amélioration des conditions de vie des populations, particulièrement dans les zones les plus défavorisées.

La Conférence s'est penchée sur la contrainte qu'exercent l'insuffisance des ressources concessionnelles et les difficultés de leur mobilisation sur l'action de la BOAD, notamment ses interventions en faveur des couches sociales les plus vulnérables et des projets intégrateurs. Elle a souligné la nécessité de trouver des solutions définitives à cette situation. A cet effet, elle a donné des directives au Conseil des Ministres en vue de la mise à disposition de la Banque de ressources internes concessionnelles pérennes pour ses interventions dans le secteur non marchand.

La Conférence s'est réjouie du succès de la Table ronde des bailleurs de fonds pour le Programme Economique Régional, tenue les 2 et 3 novembre 2006 à Dakar ; elle a invité les institutions communautaires à poursuivre leurs efforts et leurs synergies en vue de la mobilisation effective des ressources annoncées.

Prenant connaissance du rapport du Conseil des Ministres de l'Union sur les directives et orientations issues de sa 10^{ème} session ordinaire, la Conférence a donné des orientations précises pour l'adoption de mesures et d'actions idoines permettant d'insuffler une dynamique nouvelle au processus d'intégration sous-régionale. Il s'agit, notamment, de la mise en place d'institutions et de mécanismes appropriés de financement de l'économie dans son ensemble notamment des infrastructures économiques régionales ainsi que des secteurs de l'énergie.

Au plan politique, la Conférence s'est réjouie de l'évolution positive de la situation dans les Etats membres de l'Union. Elle a félicité Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, pour le succès de sa médiation dans le dialogue inter-togolais, ainsi que Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise et la classe politique togolaise, pour leur esprit de dépassement. Elle a, dans le cadre de la solidarité, demandé aux Organes de l'Union d'apporter leur appui au Togo en vue de la consolidation du processus de réconciliation et de la relance de son économie.

La Conférence a renouvelé son soutien à la Guinée-Bissau, sur la voie du rétablissement de ses équilibres économiques et réaffirmé son appui au processus de paix en Côte d'Ivoire.

La Conférence a procédé à la nomination et au renouvellement des mandats des Commissaires et des Juges de la Cour de Justice de l'UEMOA.

S'agissant des postes de Gouverneur de la BCEAO et de Président de la BOAD, la Conférence a confié au Président Blaise COMPAORE le soin de procéder aux consultations nécessaires en vue d'une décision ultérieure.

L'intérim des deux institutions est prorogé dans ces délais.

La Conférence a adressé ses vives félicitations à Son Excellence Monsieur Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, pour l'impulsion décisive qu'il a su donner au processus d'intégration de l'Union, en sa qualité de Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de confier la présidence en exercice de la Conférence à Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso.

La Conférence a adressé ses félicitations au Président de la Commission de l'UEMOA, au Gouverneur par intérim de la BCEAO, au Président par intérim de la BOAD, ainsi qu'au personnel de tous les Organes et Institutions de l'UEMOA pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes d'intégration.

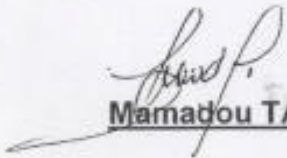
La Conférence a procédé à la nomination des membres de la Commission et de la Cour de Justice.

La 12^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA se tiendra à Ouagadougou en 2007.

Les Chefs d'Etat du Bénin, de Côte d'Ivoire, de Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo expriment leurs sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, au Gouvernement et au Peuple burkinabè, pour l'accueil chaleureux et fraternel, ainsi que pour l'hospitalité généreuse qui leur ont été réservés tout au long de leur séjour à Ouagadougou.

Fait à Ouagadougou, le 20 janvier 2007

Pour la Conférence des Chefs d'Etat et de
Gouvernement de l'UEMOA,
Le Président en exercice,


Mamadou TANDJA